



Demande de divorce pour faute

Par **nieppe**, le **03/02/2008** à **14:23**

bonjour,
ma femme, que j'aime, veut lancer une procédure de divorce pour faute.
j'avais déjà reçu il y a 4 mois un courrier de son avocat me demandant si j'acceptais un divorce par consentement mutuel.
je n'avais pas donné suite, puis, après deux mois horribles, nous nous étions réconciliés.
la famille peut en témoigner, des sms comme "je t'aime, je t'ai toujours aimé", "je veux vivre toute ma vie avec toi" en attestent.
peut-elle invoquer une faute datant d'avant notre réconciliation?
dois-je faire constater ces sms par huissier?

Par **Erwan**, le **03/02/2008** à **15:57**

Bjr,

sauf erreur de ma part, s'il y a eu réconciliation, sans faute depuis, il n'est plus possible de se prévaloir des premières fautes dont votre épouse avait connaissance.

Par contre, elle peut se prévaloir de fautes antérieures dont elle a découvert l'existence seulement après votre réconciliation. Cette découverte peut remettre en cause le pardon qui vous avait été accordé...

Les SMS traduisent une relation et potentiellement une réconciliation, il vous est effectivement possible de les faire constater par huissier qui se chargera de les retranscrire très scrupuleusement (teneur, date, heure, provenance...). Le juge ne pourra les contester

mais leur accordera la valeur qu'il voudra au regard de ce que je vous ai indiqué avant.

Il est difficile de vous répondre avec exactitude, n'ayant pas tous les éléments.